

19-06.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Mario Ross et Raymond Lacroix.

Absence motivée : messieurs Michel Pineault et Robin Lavoie.

Sont également présents : madame Lyne Beaulieu et monsieur Stéphane Bergeron (secrétaire).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

19-06.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – CÉGEP (local E-002) / Réfection majeure de la salle à manger de la cafétéria – Phase « été 2019 » (amiante - éclairage - plafond) / Choix d'un entrepreneur général : pour adoption
- .04 – Nomination au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à la Direction des études, responsable du Service à l'enseignement et aide à la réussite (SEAR) : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est proposé.

19-06.03 – CÉGEP (LOCAL E-002) / RÉFECTION MAJEURE DE LA SALLE À MANGER DE LA CAFÉTÉRIA – PHASE « ÉTÉ 2019 » (AMIANTE - ÉCLAIRAGE - PLAFOND) / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires à la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski afin d'y améliorer la flexibilité des installations fixes de même que pour mieux répondre aux exigences des multiples vocations qu'elle est appelée à remplir (salle à manger, lieu d'études, milieu de socialisation et espace pouvant accueillir des événements spéciaux). Sa subdivision en différentes zones a été établie selon les besoins fonctionnels du Cégep. Le nouvel aménagement de l'entrée et l'ajout d'une alcôve permettront une circulation plus fluide entre le corridor et la cafétéria en plus d'offrir une nouvelle aire d'accueil et d'affichage. Au quotidien, l'alcôve fera office de coin détente qui pourra, à l'occasion, être converti en scène. Le plafond sera également refait à neuf et son style sera propre aux différentes zones qui composent la cafétéria.

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs ci-haut mentionnés consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- La démolition de la cloison de l'entrée, l'enlèvement des portes et la construction d'une nouvelle alcôve;
- La réfection et/ou le rafraichissement des finis intérieurs (plancher, murs et plafonds) en harmonie avec le concept actuel de la Coopsco;
- L'enlèvement ou l'encapsulage de l'amiante présente dans les finis de plafonds de la salle à manger;
- La conception de mobilier intégré avec prises de raccordement réseau et éclairage de zone;
- L'amélioration de l'acoustique de la salle à manger;
- La réalisation d'un système d'éclairage d'ambiance adaptable à diverses configurations d'aménagement de la salle à manger;
- L'intégration de nouvelles prises de raccordement réseau et de tableaux de raccordement avec prise micro;
- L'intégration d'un projecteur (vidéo);
- La mise à niveau de systèmes électriques;
- Le remplacement du système de distribution d'air (conduits et diffuseurs).

Les firmes professionnelles *Goulet&Lebel – Architectes* (spécialité Architecture) et *Stantec Experts-conseils Ltée* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 878 270 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

Quatre (4) entreprises ont demandé les documents. Deux (2) d'entre elles se sont présentées à la visite de chantier.

À la suite d'un appel d'offres public, un seul entrepreneur a déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de *9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de 758 260,13 \$ (toutes taxes incluses).

En complément d'information, madame Beaulieu explique notamment qu'il faut procéder rapidement à l'achat d'un mobilier intégré, ce qui justifie la nécessité d'un exécutif anticipé pour permettre d'aller de l'avant.

On demande quelle est la raison pour laquelle un seul entrepreneur a déposé une soumission. Madame Beaulieu explique qu'une relance a été effectuée, mais que celle-ci a donné lieu à une absence de réponse ou à des réponses évasives. On recommande qu'un suivi minimal à cet effet soit systématiquement effectué auprès des entreprises ayant manifesté un certain intérêt, de telle sorte d'être en mesure de répondre à toute question potentielle dans un cas de soumissionnaire unique.

On demande également si le tout sera prêt pour la rentrée. Madame Beaulieu répond que tout est mis en œuvre pour que ce soit le cas, mais prévient qu'il vaut mieux planifier les choses en tenant pour acquis que ça ne sera pas nécessairement prêt... On demande si ce n'est pas un peu tard pour lancer un tel processus. Madame Beaulieu répond que oui, mais précise qu'il aura fallu composer avec un certain nombre de contraintes.

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL* (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le coût de la soumission en question est inférieur à celui estimé par les firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles en question;

CONSIDÉRANT la recommandation du service Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement de la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski, durant l'été 2019, à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de **758 260,13 \$** (toutes taxes incluses).

19-06.04 – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT À LA DIRECTION DES ÉTUDES, RESPONSABLE DU SERVICE À L'ENSEIGNEMENT ET AIDE À LA RÉUSSITE (SEAR) : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point. Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études et membre du comité de sélection, complète la présentation.

Le 29 juin prochain, monsieur Serge Desrosiers, titulaire de ce poste, prendra sa retraite. Afin de pourvoir le poste vacant, le comité exécutif a procédé, lors de sa réunion du 16 avril 2019 (CE 19-04.07) à la formation d'un comité de sélection.

Ce dernier a procédé à des entrevues et est parvenu de façon unanime à faire une recommandation aux membres du comité exécutif.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du présent directeur adjoint, prévue à la fin du mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de monsieur Sébastien Auclair au poste de directeur adjoint à la Direction des études, responsable du Service à l'enseignement et aide à la réussite.

L'entrée en fonction est prévue le 5 août 2019.

En complément d'information, madame Meadows mentionne que ce poste a donné lieu à plusieurs candidatures, provenant tant de l'interne que de l'externe. Celle de monsieur Auclair, provenant de l'externe, s'est distinguée, celui-ci ayant œuvré à la formation continue (Cégep de Matane), après avoir été directeur d'école et, auparavant, enseignant en mathématiques.

Avant de lever la séance, monsieur François Dornier informe les membres qu'il aura fallu procéder à un 2e affichage pour le poste de Direction adjointe au Service aux élèves de l'IMQ, ce qui traduit certes les difficultés rencontrées en termes de recrutement, mais aussi la rigueur du processus et le fait qu'on ne se rabatte pas par dépit sur des candidatures à rabais.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier que la séance soit levée, ce que les membres acceptent d'emblée.

La séance est levée à 8 h 42.

président

secrétaire